

RECY

RECY
20 VOIE CHANTERAINE 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001125109	1ere Gachée: 07:19 (1) Quantité: 8.00 m3	Date: 23/01/2026 référence commande(2): 03.88.18.67.82	reap090126134900	Zone: TRANSPORT TOI
client: 410125 chantier: 012504	ADEQUASOL 25140-Chalons	6 RUE DES PLATANES 0787123988 67120 Avenue Ampere 07.87.12.39.88 51000 Châlons-en-Champagne	M89 M89	8x4 ROUXEL BAC BACO
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00
08:00				température: vitesse du vent: validité:
code Béton NJB303A330D	désignation(6)(8) BPS	certification	classe d'exposition(3) XD2	Classe Chlorure CL 0,40
ciment(type et classe) CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N	Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) 0	Résistance caractéristique(4) C30/37	consistance(7) S3
Dmax 20				
appellation commerciale C30/37 XA1-XD2 S3 Dm20 CEM2 330				
Propriétés particulières spécifiées				
SERVICES	ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE
CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE	SPHRE 7200			NOM: signature du client:
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:				
signature:				

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1